Entente Canada — Nouvelle-Écosse

relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde

PLAN D'ACTION 2000-2001 À 2002-2003

PRÉAMBULE

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

Le mandat du secteur des programmes de Français langue maternelle du ministère de l'Éducation consiste à élaborer une programmation en français qui tient compte des besoins des élèves qui fréquentent les écoles acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Depuis 1996, ces écoles sont regroupées sous la juridiction du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) qui a été créé pour accorder la gestion scolaire en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur l'éducation* de la province. L'équipe responsable de l'élaboration des programmes au ministère de l'Éducation voit à faire des recommandations à la direction administrative quant à l'orientation des programmes et des services éducatifs destinés aux écoles acadiennes. Les programmes d'études qui sont élaborés et les ressources qui sont évaluées doivent tenir compte de la spécificité et de la diversité des communautés acadiennes afin de promouvoir un système éducatif de haute qualité, équivalent à celui qui est offert à la communauté anglophone. Dans toutes ses initiatives, le secteur des programmes en français langue maternelle tente de développer et de maintenir des liens de saine collaboration avec les autres intervenants.

Pour l'année scolaire 2000–2001, le CSAP a reçu environ 24 800 000 \$ de contributions provinciales pour couvrir ses frais de fonctionnement, tandis que les conseils scolaires anglophones ont reçu 721 700 000 \$ (contributions provinciales et municipales). Le financement moyen par élève anglophone s'élevait à 4 671 \$ tandis que le financement moyen par élève du CSAP était de 5 833 \$, ce qui représente 1 162 \$ de plus par élève du CSAP. Si on multiplie ce montant par le nombre d'élèves inscrits au CSAP, cela représente un total de 4 943 148 \$ dans le cadre du financement supplémentaire pour le conseil scolaire acadien. Ce montant est considéré comme représentant les coûts supplémentaires liés à l'offre d'une éducation à la minorité linguistique aussi bien dans les régions rurales que dans les régions urbaines de la province de la Nouvelle-Écosse où sont établies les écoles acadiennes. Le montant de 4 900 000 \$, combiné aux autres contributions directes de la province à différentes initiatives (comme les contributions du ministère de l'Éducation et du Conseil scolaire acadien provincial aux projets spéciaux en français, le financement ciblé du ministère destiné à l'Université Sainte-Anne en raison de son statut d'établissement acadien en milieu rural, etc.), constitue une partie de la contribution provinciale d'un montant total de 5 026 352 \$ indiquée dans le plan d'action (4 566 852 \$) et dans le financement supplémentaire (459 500 \$).

La province de la Nouvelle-Écosse accorde par ailleurs au CSAP un crédit destiné à l'achat de ressources pédagogiques. Pour l'ensemble des conseils scolaires, le ministère de l'Éducation prévoit un montant de 7 600 000 \$. Il s'agit là d'un engagement financier concernant l'achat de ressources pédagogiques destinées à servir d'appui aux programmes d'études et le calcul se fonde sur un montant par élève et sur le nombre d'élèves inscrits dans les écoles. Avec 4 254 élèves équivalents à temps plein (ETP) inscrits aux programmes de français langue maternelle en Nouvelle-Écosse, le CSAP reçoit donc un montant total d'environ 200 000 \$ pour l'achat de ressources pédagogiques et de matériel spécifiquement destinés aux programmes de français langue maternelle. Nous nous attendons à ce que ce financement ne change pas en 2001–2002.

Le financement fédéral dans le cadre du Programme de soutien à l'infrastructure est fourni directement au Conseil scolaire acadien provincial pour couvrir les coûts relatifs à l'offre d'un enseignement en français langue maternelle, plus précisément, pour permettre au conseil scolaire d'acheter des ressources pédagogiques pour la mise en oeuvre de nouveaux programmes d'études. Ce financement est calculé de façon équitable afin de s'assurer qu'aucun conseil scolaire ne bénéficie d'un financement excessif au détriment des autres. La méthode de calcul du financement s'appuie sur le nombre d'ETP. On affecte un montant de 34,98 \$ par élève, ce qui représente un total de 148 790 \$ pour le CSAP.

L'Université Sainte-Anne reçoit une subvention de 120 000 \$ pour couvrir les coûts liés aux dépenses d'enseignement postsecondaire. Cette contribution du gouvernement fédéral représente une subvention directe pour l'achat de ressources et de matériel d'appui à la fois pour le français langue maternelle (60 000 \$) et pour le français langue seconde (60 000 \$). L'université reçoit également une subvention de la province de 285 000 \$. Cette subvention tient compte du fait que l'Université Sainte-Anne est un établissement en milieu minoritaire dans une région rurale.

CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL

Nombre d'élèves 1998-1999 :	Nombre d'élèves 1999-2000 :
4 254	4 173

COLLÈGE DE L'ACADIE

Nombre d'étudiant(e)s 1998-1999: 173,5	Nombre d'étudiant(e)s 1999-2000: 171,6	
Plein temps 168	Plein temps 167	

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE

Nombre d'étudiant(e)s 1998-1999 : 256		Nombre d'étudiant(e)s 1999-2	000: 312
Plein temps (Pédagogie)	40	Plein temps (Pédagogie)	36
Plein temps (Autres)	<u>216</u>	Plein temps (Autres)	<u>276</u>
TOTAL	256	TOTAL	312

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Description des pro4grammes

Principe de base pour tous les programmes

Tout enseignement effectué dans le cadre des programmes de français langue seconde doit se faire en français.

Français de base

Le programme de français de base est offert dans toutes les écoles anglophones de la Nouvelle-Écosse de la 4° année à la 12° année. Le programme de français de base est un programme dans lequel les élèves étudient et les enseignants enseignent le français au cours de périodes d'enseignement prévues à intervalles réguliers. Ce programme est obligatoire pour les élèves de la 4° à la 9° année. Les élèves inscrits à des programmes de mi'kmaq ou de gaélique peuvent être exemptés de cette exigence.

Tel qu'indiqué dans le *Programme des écoles publiques*, les directions d'école et le personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires 1^{er} cycle doivent voir à ce qu'il existe un équilibre raisonnable et productif entre les différentes matières. Le temps affecté au programme de français de base doit permettre aux élèves d'atteindre les résultats d'apprentissage visés de ce programme. Au secondaire 2^e cycle, un cours de français de base comprend au moins 110 heures de cours.

Français intensif

Les conseils scolaires anglophones peuvent, s'ils le désirent, offrir un programme de français intensif qui commence en 7° année et se termine en 12° année. Le programme de français intensif comprend un cours de français **et** un cours de sciences humaines enseigné en français à chaque niveau.

Les cours de sciences humaines sont enseignés comme cela est exigé dans le *Programme des écoles publiques*.

Immersion française précoce

Les conseils scolaires anglophones peuvent, s'ils le désirent, offrir un programme d'immersion française précoce qui commence à la maternelle et se termine en 12^e année.

Le pourcentage d'enseignement offert en langue française se définit comme suit :

N () 1.	2 e / -	00 1000/
M a la	a 2 ^e année	90 - 100 %
3 e à la	a 6 ^e année	80 - 85 %
7 ° à 1a	a 9 º année	60 - 70 %
10° à	la 12 ^e année	Un minimum de 9 crédits enseignés en français

Le pourcentage d'enseignement en français varie de la maternelle à la 6^e année en fonction de la disponibilité d'enseignants spécialisés — c'est-à-dire enseignants de musique, d'éducation physique et autres — qui parlent français. On introduit l'enseignement formel de l'anglais en 3^e année, ce qui explique la réduction du pourcentage au cours de la période de la 3^e à la 6^e année.

Immersion française tardive

Les conseils scolaires anglophones peuvent, s'ils le désirent, offrir un programme d'immersion française tardive qui commence en 7^e année (après le programme de français de base de la 4^e à la 6^e année) et se termine en 12^e année.

Le pourcentage d'enseignement offert en langue française est défini comme suit :

7 ° à la 9 ° année	70 - 75 %
10 ° à la 12 ° année	Un minimum de 9 crédits
	enseignés en français

Certificat

Pour obtenir le **certificat d'immersion française**, les élèves du deuxième cycle du secondaire en immersion précoce et en immersion tardive doivent :

- réussir le cours de français en 10^e année, 11^e année et 12^e année;
- réussir chaque année au moins deux cours enseignés en français (à l'exclusion du cours de français de base)
- réussir pendant leurs études scolaires au deuxième cycle du secondaire, un total de neuf cours enseignés en français ; ceci représente 50 pour cent du nombre de crédits exigés pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

Les cours offerts dans le programme d'immersion française seront conformes aux exigences du *Programme des écoles publiques*.

Subventions pour le français langue seconde

En Nouvelle-Écosse, le français de base est un cours obligatoire pour les élèves de la 4° à la 9° année et est un cours facultatif au niveau du deuxième cycle du secondaire. Les conseils scolaires régionaux peuvent également offrir des programmes de français intensif et d'immersion mais ces programmes ne sont pas obligatoires.

En 1999–2000, le nombre total d'inscriptions équivalant à des élèves inscrits à temps plein (ETP) en français de base dans les écoles de la Nouvelle-Écosse, à l'exclusion de l'immersion précoce et tardive et du français intensif, était de 7136 ETP, c'est-à-dire 4,46 pour cent de la population étudiante totale. Ce nombre représente le nombre d'ETP inscrits en français de base pour l'année scolaire 1999–2000.

Le financement moyen accordé par la province pour chaque élève anglophone inscrit dans les écoles publiques en 1999-2000 était de 4 671 \$. D'après le nombre d'équivalents à temps plein en français de base, ceci représente théoriquement une contribution *provinciale* d'environ 33 000 000 \$ (4 671 \$ x 7136 ETP).

De surcroît, au cours de l'exercice financier en cours (2000–2001) et des exercices financiers qui suivront, la province de la Nouvelle-Écosse accordera à tous les conseils scolaires un crédit destiné à l'achat de ressources pédagogiques que les élèves et les enseignants de toutes les écoles publiques pourront utiliser. Le ministère de l'Éducation a obtenu 7 600 000 \$ à cette fin, qui représente un engagement financier concernant l'achat de ressources pédagogiques destinés à servir d'appui au programme d'études, le calcul se fondant sur un montant par élève et sur le nombre d'élèves inscrits dans les écoles.

Avec environ 17 000 élèves équivalents à temps plein (2000–2001) inscrits aux programmes de français langue seconde en Nouvelle-Écosse, il y aurait un montant total de 840 000 \$ qui serait consacré à l'achat de ressources pédagogiques pour ces programmes. Nous nous attendons à ce que ce financement ne change pas en 2001–2002.

Le financement *fédéral* dans le cadre du Programme de soutien à l'infrastructure est fourni directement aux six conseils scolaires anglophones pour couvrir les coûts relatifs à l'offre d'un enseignement en français langue seconde, plus précisément, pour permettre aux conseils scolaires d'acheter des ressources pédagogiques pour appuyer les programmes d'études.

Ce financement est calculé de façon équitable afin de s'assurer qu'aucun programme ne bénéficie d'un financement excessif au détriment des autres. La méthode de calcul du financement s'appuie sur le nombre d'inscriptions équivalant à des élèves inscrits à temps plein (ETP) dans les programmes de français de base, français intensif, immersion précoce et immersion tardive.

SUBVENTIONS POUR LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Catégories	Nombre d'étudiants équivalents à temps plein (ETP)	Montant par ETP	Total
Français intensif	1 084	39,02 \$	42 297 \$
Français de base élémentaire	2 936	14,17 \$	41 603 \$
Français de base secondaire	4 201	21,51 \$	90 363 \$
Immersion précoce élémentaire	3 172	24,52 \$	77 777 \$
Immersion précoce secondaire	1 338	39,02 \$	52 208 \$
Immersion tardive	4 367	39,02 \$	170 400 \$
Grand Total	17 098		476 647 \$ *

^{*} Total comprend un facteur d'arrondissement

Élèves inscrits aux programmes de français langue seconde (par niveau)

1999-2000

Niveaux	Français de base	Français intensif	Immersion précoce	Immersion tardive
Maternelle	289	s/o	749	s/o
1 ^{ère} année	409	s/o	560	s/o
2 ^e année	364	s/o	435	s/o
3 ^e année	1 901	s/o	336	s/o
4 ^e année	11 535	s/o	489	s/o
5 ^e année	11 237	s/o	448	s/o
6 ^e année	11 127	s/o	374	s/o
élémentaire (autres)	22	s/o	s/o	s/o
7 ^e année	8 827	1 056	365	1 535
8 ^e année	9 512	1 035	304	1 173
9 ^e année	9 878	835	267	1 046
10 ^e année	4 269	576	266	690
11 ^e année	1 946	421	230	568
12 ^e année	1 298	249	173	495
TOTAUX	72 614	4 172	4 996	5 507

Élèves inscrits aux programmes de français langue seconde (par conseil scolaire)

1999-2000

Conseil scolaire	Français de base	Français intensif	Immersion précoce	Immersion tardive
Annapolis-Valley	7 906	1 682	127	173
Cape Breton-Victoria	10 238	380	s/o	712
Chignecto Central	12 636	1 569	306	25
Halifax	25 848	342	3 084	3 669
Southwest	10 316	186	684	928
Strait	5 670	13	795	s/o
TOTAUX	72 614	4 172	4 996	5 507

PLAN D'ACTION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE 2000-2001 À 2002-2003

VISION GLOBALE

L'éducation est la base du développement et de l'épanouissement des personnes et des communautés. Les institutions et les organismes qui oeuvrent auprès des communautés dont le français est la langue maternelle sont à l'écoute des intervenants et développent une programmation en français adaptée aux besoins et aux défis de la société acadienne de la Nouvelle-Écosse.

ASSURER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ DU FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE 2000-2001 À 2002-2003

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
I. Encadrement éducatif 1.1 Octroi au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) pour défrayer les coûts supplémentaires relatifs à l'enseignement dans la langue de la minorité aux niveaux élémentaire et secondaire. • Fonds minoritaires – Accordés au CSAP pour les élèves d'après les équivalents à temps plein.	Le CSAP est en mesure d'offrir un meilleur accès à l'enseignement dans la langue de la minorité et de qualité comparable à celui dont jouit la communauté majoritaire.	 Nombre accru de cours et programmes offerts. Augmentation des taux de participation des ayants droit. Progrès dans les résultats scolaires. Évaluation du niveau de satisfaction par les divers intervenants. Mécanismes de consultation en place. Amélioration des services offerts en éducation de langue française. 	BASE ANNUELLE Contr. fédérale 148 790 \$ Contr. provinciale 3 349 747 \$ Total 3 498 537 \$
1.2 Octroi à l'Université Sainte-Anne pour les coûts supplémentaires reliés à l'enseignement dans la langue de la minorité.	Accès à une formation de qualité qui répond aux besoins des étudiants et de la communauté de langue minoritaire.	 Amélioration des taux de participation. Évaluation du niveau de satisfaction par les divers intervenants. Augmentation du nombre de diplômés. Taux de réussite pour l'insertion dans le marché du travail. 	BASE ANNUELLE Contr. fédérale 60 000 \$ Contr. provinciale 142 500 \$ Total 202 500 \$
 1.3 Administration, par la province, des programmes et des politiques relatifs à l'enseignement dans la langue première. Administration de la Direction des services acadiens et de langue française Administration du Secteur des programmes de français langue matemelle Centre provincial de ressources pédagogiques (CPRP) 	Maintenir la capacité d'administrer le système d'enseignement dans la langue de la minorité.	Niveau de satisfaction accru de la part des intervenants en éducation quant aux services offerts par le ministère.	BASE ANNUELLE

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
II. Initiatives en programmation			D. CD. ANN. T. F.
 2.1 Mise à jour des programmes d'enseignement actuels et/ou création de nouveaux programmes (Maternelle à la 12° année). Salaires et budget d'opération - Conseillère, français langue maternelle - Conseiller, sciences / maths au secondaire - Personnel d'appui - Traducteur Appui à la programmation - Développement professionnel et ressources d'appui à la programmation Projets du CSAP: - Agents pédagogiques - Création de nouvelles classes (10° Sydney: enseignants) 	 Développement d'une programmation complète. Amélioration des programmes existants. Les programmes d'études seront de qualité comparable à ceux dont jouit la communauté majoritaire. 	 Évaluation par les utilisateurs. Augmentation du taux de rétention à la programmation française. Diminution du taux d'analphabétisme. 	BASE ANNUELLE Contr. fédérale Contr. provinciale Total 432 480 \$ 432 480 \$ 864 960 \$
 2.2 Intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Conseiller, intégration des technologies Développement professionnel avec intégration des technologies Élaboration de programmes d'études Acquisition de matériel pédagogique informatisé 	 Amélioration de l'apprentissage. Meilleur accès aux ressources en français pour le CSAP. Meilleur accès pour les élèves des régions éloignées. 	 Évaluation par les utilisateurs. Utilisation accrue des nouvelles technologies. Augmentation des activités d'intégration de la technologie. 	BASE ANNUELLE Contr. fédérale 75 000 \$ Contr. provinciale 75 000 \$ Total 150 000 \$
 2.3 Participation à un projet de collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique pour l'élaboration d'outils pédagogiques et de programmes (FÉPA). français - élémentaire math - 7° - 12° sciences humaines - 9° 	 Disponibilité de programmes et de ressources grâce à la coopération interprovinciale. Ressources financières maximisées. Renouvellement de l'entente quinquennale. 	Évaluation par les utilisateurs de la pertinence des programmes et des ressources.	BASE ANNUELLE Contr. fédérale à la Nouvelle-Écosse 26 810 \$ Contr. fédérale pour I-P-E et T-N - L¹ 32 025 \$ Contr. provinciale de la Nouvelle-Écosse 26 810 \$ Contr. provinciale de l'I-P-E et T-N-L² 10 675 \$ Total 96 320 \$
			Sous total II Initiatives en programmation Contribution fédérale annuelle 534 290 \$ Contr. provinciale annuelle 534 290 \$ Total 1 068 580 \$ 2000-2001 -Transferts féd. et prov. FÉPA 42 700 \$

¹ Les contributions fédérales pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour Terre-Neuve et le Labrador seront versées à la Nouvelle-Écosse uniquement pour l'exercice financier 2000-2001. 2 Les contribution provinciales de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et du Labrador sont comptabilisées dans le plan d'action uniquement pour 2000-2001.

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
 III. Formation et perfectionnement du personnel enseignant 3.1 Octroi de bourses permettant au personnel enseignant de participer à des cours ou à des stages de formation. Bourses d'études pour les enseignants Bourses pour étudiants en orthophonie 	 Formation continue du personnel enseignant. Améliorer les habilités langagières. 	 18 bourses pour enseignants Satisfaction des utilisateurs. 	BASE ANNUELLE
 IV. Promotion de la langue et de la culture chez les élèves 4.1 Octroi de bourses aux étudiants de la minorité leur permettant de poursuivre leurs études postsecondaires dans leur langue maternelle. 	 Meilleur accès à des programmes de formation dans la langue maternelle de l'étudiant. Enrichissement de la langue et de la culture françaises. Meilleure intégration des diplômés à un milieu de travail où est utilisée la langue de la minorité. 	 9 bourses pour étudiants Satisfaction des utilisateurs. 	BASE ANNUELLE Contr. fédérale 12 000 \$ Contr. provinciale 0 \$ Total 12 000 \$
 4.2 Soutien à des programmes culturels qui renforcent les compétences linguistiques des élèves. – Camps d'été – Transfert au programme des moniteurs 	 Meilleure appréciation de la langue et de la culture françaises. Enrichissement de la programmation. Meilleure intégration des ayants droit dans le système scolaire de la minorité. 	 Plus grande participation aux activités culturelles. Augmentation du taux de rétention à la programmation française. Satisfaction des participants et des organisateurs. 	BASE ANNUELLE

FONDS SUPPLÉMENTAIRES FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
FONDS SUPPLÉMENTAIRES 1. Mise à jour des programmes d'enseignement actuels et/ou création de nouveaux programmes. • Salaires et budget d'opération - Conseillère maths/sciences à l'élémentaire - Coordonnateur des services aux élèves - Conseillère, sciences humaines - Personnel d'appui	 Développement et maintien d'une programmation homogène complète afin de répondre au besoin de la clientèle acadienne. Équivalence avec la programmation anglaise. 	 Évaluation par les utilisateurs. Augmentation du taux de rétention à la programmation française. Diminution du taux d'analphabétisme. 	2000 - 2001 Contr. fédérale Contr. provinciale Total 2000 - 2001 417 000 \$ 417 000 \$ 834 000 \$
En avant la lecture : projet de motivation et d'enrichissement (7° - 12°).	Création de trousses de lecture correspondant aux résultats d'apprentissage du programme d'études de français.	 Volume de prêt accru. Degré de satisfaction des utilisateurs à l'utilisation de telles ressources. Mise en oeuvre de la composante littérature des programmes d'études. 	2000 - 2001
Projet de programmation complète dans les écoles secondaires acadiennes.	 Redressement de la programmation suite au jugement LeBlanc en faveur d'écoles homogènes en NÉ. Élargissement des cours facultatifs pour les élèves acadiens (autres que ceux identifiés à l'item numéro 1). Équivalence avec la programmation anglaise. 	 La programmation française offre les mêmes opportunités d'apprentissage qu'en anglais. Rétention des élèves à la programmation française. Évaluation par les utilisateurs. 	2000 - 2001 Contr. fédérale Contr. provinciale Total 2000 - 2001 30 000 \$ 60 000 \$
			GRAND TOTAL - FONDS SUPPLÉMENTAIRES Contr. fédérale 459 500 \$ Contr. provinciale 459 500 \$ Total 919 000 \$
4. Entente auxiliaire Canada / Nouvelle-Écosse pour la rénovation du Collège de l'Acadie. 1	Rénovation, modernisation et agrandissement d'un édifice à Dartmouth pour accueillir un plus grand nombre d'étudiants.	 Le centre va pouvoir offrir des programmes nouveaux et améliorer les programmes existants. Augmentation du nombre d'inscriptions. Amélioration des services offerts. Environnement favorisant l'apprentissage. 	2001-2002 Contr. fédérale 920 000 \$ Contr. prov. 920 000 \$ Total 1 840 000 \$
5. Entente auxiliaire Canada / Nouvelle-Écosse pour l'agrandissement du Carrefour du Grand Havre.	Rénovation et agrandissement de l'école afin de mieux desservir les étudiants et la communauté.	Le Carrefour du Grand Havre offrira une plus grande variété de services aux étudiants et à la communauté.	2000-2001 Contr. fédérale 1 000 000 \$ Contr. prov. 1 000 000 \$ Total 2 000 000 \$

¹ Ces deux projets d'immobilisations sont inscrits dans le plan d'action pour information seulement : les montants correspondants ne sont pas comptabilisés dans les investissements totaux sur 3 ans du plan d'action.

PLAN D'ACTION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE FRANÇAIS LANGUE SECONDE 2000-2001 À 2002-2003

VISION GLOBALE

Les programmes de français langue seconde offerts dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse sont conçus de façon à contribuer au plein épanouissement de tous les élèves. Ils visent le renforcement des connaissances, des compétences et des attitudes qui constituent les résultats d'apprentissage transdisciplinaires que tous les élèves de la Nouvelle-Écosse doivent atteindre avant la fin de leur scolarité. Les programmes de français langue seconde de la Nouvelle-Écosse visent à permettre à tous les élèves de communiquer efficacement en français, de démontrer une compréhension et une appréciation de la réalité canadienne, de valoriser la langue et la culture françaises, parmi d'autres, et de démontrer un respect et une appréciation de leur propre culture.

ASSURER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE 2000-2001 à 2002-2003

	ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
I.	Encadrement Éducatif Octroi aux conseils scolaires pour défrayer les coûts supplémentaires relatifs à l'enseignement de la langue seconde (français de base, français intensif, immersion) aux niveaux élémentaire et secondaire.	Conseils scolaires sont en mesure. d'offrir aux élèves de la communauté majoritaire un meilleur accès à des programmes de qualité pour l'enseignement de la langue seconde.	 Nombre accru de cours et de programmes offerts Augmentation des taux de participation. Progrès dans les résultats scolaires. Évaluation du niveau de satisfaction par les divers 	BASE ANNUELLE Contr. fédérale
	Fonds pour la langue seconde - accordés par élève d'après les équivalents à pleins temps.		intervenants. • Mécanismes de consultation en place.	BASE ANNUELLE
1.2	Octroi à l'Université Sainte-Anne pour les coûts supplémentaires reliés à l'enseignement de la langue seconde.	Accès à une formation de qualité qui répond aux besoins des étudiants et de la communauté majoritaire.	 Amélioration des programmes offerts. Amélioration des taux d'inscriptions. Évaluation du niveau de satisfaction par les divers intervenants. Augmentation du nombre de diplômés. 	Contr. fédérale
1.3	 Administration, par la province, des programmes et des politiques relatifs à l'enseignement de la langue seconde. Administration de la Direction des services acadiens et de langue française Administration du secteur des programmes de français langue seconde Centre provincial de ressources pédagogiques (CPRP). 	Maintien de la capacité d'administrer le système d'enseignement de la langue seconde.	Niveau de satisfaction accru de la part des divers intervenants quant aux services offerts par le ministère.	BASE ANNUELLE Contr. fédérale 389 179 9 Contr. provinciale 389 179 9 Total 778 358 9
				Sous total I Encadrement Éducatif Contr. fédérale 925 826 9 Contr. provinciale 1 371 679 9 Total 2 297 505 9

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
II. Initiatives en programmation 2.1 Mise à jour des programmes d'enseignement actuels et/ou création de nouveaux programmes. Maternelle à la 12° année. • Salaires - Deux conseillères en programmation (Français de base et Immersion) au ministère de l'Éducation. - Personnel d'appui pour les deux conseillères. • Projets spéciaux pour les conseils scolaires - Responsables des programmes de français langue seconde	 Amélioration des programmes existants. Élaboration de nouveaux programmes. Les programmes d'études seront de qualité comparable à la programmation anglaise. Mise en jour des programmes d'études. Création de nouveaux programmes. 	 Évaluation par les utilisateurs de la pertinence du matériel. Augmentation du taux de rétention aux programmes de français langue seconde. Augmentation du nombre de diplômés. Création d'un roman collectif par les élèves. Enseignement intensif du français de base en 6° année. 	BASE ANNUELLE 1 210 334 \$ 1 210 402 \$ Total 2 420 736 \$
 Création de nouvelles classes (enseignants) Le néo-roman Enseignement intensif de français Sensibilisation Planification (pour 2002-2003) 2.2 Intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Projets spéciaux - Conseil scolaire régional d'Halifax. Intégration des technologies dans les programmes de français de base et d'immersion à l'élémentaire. Intégration des technologies en mathématiques et en sciences (7° à la 12° année). 	 Amélioration de l'apprentissage. Meilleur accès aux ressources en français. 	 Évaluation par les utilisateurs. Utilisation accrue des nouvelles technologies. Augmentation des ressources technologiques. 	BASE ANNUELLE
 III. Formation et perfectionnement du personnel enseignant 3.1 Appui à des projets de perfectionnement pour le personnel enseignant du français langue seconde. Projets spéciaux pour la mise en oeuvre des programmes d'études de français de base 4° à 6° année et d'immersion à tous les niveaux. 3.2 Octroi de bourses permettant au personnel enseignant de participer à des cours ou à des stages de formation. 	 Formation pertinente à la mise en oeuvre de programmes d'études. Amélioration des habiletés langagières du personnel enseignant. Formation continue du personnel enseignant. Amélioration des habiletés langagières du personnel enseignant. 	 Atteintes supérieures des résultats d'apprentissage des programmes d'études. Augmentation du nombre d'élèves qui atteignent les résultats d'apprentissage. Amélioration des habiletés langagières en français. Degré de satisfaction des récipiendaires. Attribution de bourses à 36 enseignants. 	BASE ANNUELLE
			III Formation et perfectionnement du personnel enseignant Contr. fédérale 197 237 \$ Contr. provinciale 177 237 \$ Total 374 474 \$

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU
 IV. Promotion de la langue et de la culture chez les élèves 4.1 Octroi de bourses aux étudiants leur permettant de poursuivre leurs études postsecondaires dans l'autre langue officielle. 	 Meilleur accès à des programmes de formation en langue seconde. Enrichissement de la langue seconde et appréciation de la culture française. 	 Satisfaction des boursiers Attribution de bourses à 30 élèves. 	BASE ANNUELLE 28 000 \$ Contr. fédérale 28 000 \$ Contr. provinciale 0 \$ 28 000 \$ Contr. provinciale 28 000 \$ Contr. provinciale Contr
 4.2 Soutien à des programmes culturels qui renforcent les compétences linguistiques des élèves. Camps d'été offerts pour Français langue seconde Transfert du programme des moniteurs 	Meilleure appréciation de la langue et de la culture françaises. Enrichissement de la programmation.	 Plus grande participation aux activités culturelles. Augmentation du taux de rétention aux programmes de français langue seconde. Satisfaction des participants et des organisateurs. 	BASE ANNUELLE

FONDS SUPPLÉMENTAIRES FRANÇAIS LANGUE SECONDE

ACTIVITÉS	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENT PRÉVU	
FONDS SUPPLÉMENTAIRES Nouvelles intitiatives			2000-2001	
Projet de littératie précoce en immersion - maternelle à la 3e année. Août 2000 à juillet 2002 coordination du projet avec les conseils scolaires formation d'équipes multiplicatrices agencement des programmes d'études en fonction du projet de littératie impression de documents	 Développement d'un degré de littératie élevé chez les jeunes apprenants en immersion. Identification de ressources pédagogiques appropriées. Collaboration avec d'autres ministères d'éducation provinciaux au sujet de la littératie chez les jeunes élèves en immersion. Formation des enseignants. Enrichissement des programmes existants. Disponibilité de programmes de qualité comparable à ceux de la programmation anglaise. 	Habiletés de lecture et d'écriture en français accrues chez les élèves de maternelle à la 3e année en immersion. Partage de renseignements au sujet de ressources pour le développement de la littératie en immersion avec les autres ministères d'éducation des provinces et territoires du Canada ainsi qu'avec d'autres organismes tels que l'Association canadienne des professeurs d'immersion ACPI. Sessions de perfectionnement animées dans différentes régions de la province. Emploi des ressources pédagogiques fournies aux élèves et aux enseignants.	Contr. fédérale Contr. provinciale Total	90 000 \$ 90 000 \$ 180 000 \$
2. Élaboration et mise à jour de matériel pédagogique	Matérial pádagagique répendent mieux aux beseins des		2000-2001	2 000 09
 (appui en enseignement). révision de ressources pédagogiques élaboration d'annexes portant sur l'intégration de la technologie (en particulier Web-Quest) dans le programme d'études de français de base pour la 10e à la 12e année; révision et mise à jour d'annexes sur l'emploi des représentations graphiques dans le programme d'études de français de base pour la 10e à la 12e année. impression de documents impression d'une unité culturelle intitulée Les Acadiens pour les élèves en français de base au secondaire 1er cycle; impression d'une unité intégrée intitulée Zoom sur ma communauté pour les élèves en immersion tardive au secondaire 1er cycle. traduction d'un module de chimie. trousses de romans (7e à la 12e année). 3. Participation à des projets de collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique pour l'élaboration d'outils pédagogiques et de programmes de français langue seconde. 	 Matériel pédagogique répondant mieux aux besoins des élèves. Disponibilité de matériel pédagogique en français. Disponibilité de programmes d'études et de ressources grâce à la coopération inter-provinciale. Disponibilité d'une plus grande variété de cours pour les élèves en immersion 	 Évaluation par les utilisateurs de la pertinence du matériel. Augmentation du nombre de ressources pédagogiques disponibles en français. Évaluation par les utilisateurs de la pertinence du matériel. Augmentation du nombre de programmes d'études et de ressources disponibles en français. 	Contr. fédérale Contr. provinciale Total 2000-2001 Contr. fédérale Contr. provinciale Total	30 000 \$ 30 000 \$ 30 000 \$ 60 000 \$
• traduction des programmes d'études anglais : mathématiques à l'élémentaire, tourisme 11° année et sciences humaines - 9° année.	Ressources financières maximisées.		2000-2001	
4. Majoration de brevets d'enseignement • bloc de 10 cours offerts à distance pour les enseignants de sciences et de mathématiques en immersion au secondaire - collaboration entre le	 Formation pertinente à la mise en oeuvre de programmes d'études. Amélioration des habiletés langagières du personnel enseignant. 	Meilleures atteintes des résultats d'apprentissage des programmes d'études.	Contr. fédérale Contr. provinciale Total	40 000 \$ 40 000 \$ 80 000 \$
ministère de l'Éducation, l'Université Sainte-Anne et le Collège de l'Acadie.			TOTAL - Fonds supplémentaires 2000-2001	240,000 #
			Contr. fédérale Contr. provinciale	240 000 \$ 240 000 \$
			Total	480 000 \$